

## Livret des ordures ménagères

### Ordures Ménagères



### Emballages recyclables et papiers



Madame, Monsieur,

Vous venez de vous installer sur le territoire du Castelrenaudais et nous vous souhaitons la bienvenue.

Vous trouverez ci-dessous l'organisation de la gestion des ordures ménagères sur le Castelrenaudais. Celles-ci sont gérées par deux structures :

- **La Communauté de Communes du Castelrenaudais** pour tout ce qui relève des emménagements, des déménagements, des changements de situation au sein d'un foyer permettant la facturation de la redevance incitative.
- **Le SMICTOM d'Amboise** (Syndicat Mixte de collecte et de Traitements des ordures ménagères) pour le ramassage des ordures ménagères et tout ce qui concerne les problèmes de collecte, les bacs cassés ou volés, les déchetteries, la vente de composteurs et l'information sur le tri et la réduction des déchets.

## 1- Se procurer un bac pour vos ordures ménagères :

Vous pouvez soit contacter la Communauté de Communes du Castelrenaudais afin de vous faire connaître pour mettre en service les bacs pour la collecte en porte à porte ou soit vous connecter sur le site de la Communauté des Communes du Castelrenaudais [www.castelrenaudais.fr](http://www.castelrenaudais.fr), rubrique *ordures ménagères*, la procédure y est expliquée.

## 2- Les tarifs :

La Communauté de Communes du Castelrenaudais s'est engagée dans un dispositif de redevance incitative. Cette redevance est établie suivant **selon le nombre de personnes composant le foyer**. Vous trouverez les tarifs sur notre site internet.

Pour toutes questions concernant votre facture merci de contacter la Communauté de Communes du Castelrenaudais au 02.47.29.57.40 ou [contact@cc-castelrenaudais.fr](mailto:contact@cc-castelrenaudais.fr)

### 3- Les déchets ménagers :

La Communauté de Communes du Castelnaudais a choisi de déléguer au SMICTOM d'Amboise les compétences collecte et traitement des déchets ménagers.

Sur le territoire du Castelnaudais, la collectivité organise un ramassage en porte à porte. Différents équipements sont alors fournis à l'usager en fonction de sa situation géographique :

- > Des conteneurs individuels à couvercle vert, pour la collecte des ordures ménagères (déchets résiduels ne pouvant être valorisés)
- > Des bacs jaunes pour les emballages recyclables et le papier.

[COVID-19 : Les mouchoirs, gants et masques usagés sont à jeter dans votre bac d'ordures ménagères](#)

#### **À retenir :**

> **Pour tous les problèmes de collecte**, tri, maintenance des bacs, composteurs, contactez directement le SMICTOM d'Amboise au **02.47.23.47.66** ou [contact@smictom-amboise.fr](mailto:contact@smictom-amboise.fr)

> **Pour toute demande concernant la facturation**, contactez la Communauté de Communes du Castelnaudais au **02.47.29.57.40** ou [contact@cc-castelnaudais.fr](mailto:contact@cc-castelnaudais.fr)

### **Textile, linge de maison, chaussures**

Chaussures ou vêtements trop petits, démodés, assez vus ? Vous ne les portez plus ? Ne les laissez pas s'entasser dans vos armoires et surtout ne les jetez pas à la poubelle !

**De nombreux points d'apport** sont présents sur le Castelnaudais. Vous pouvez y déposer vos sacs comportant des vêtements, du linge de maison, des chaussures, de la petite maroquinerie (sacs à main, ceintures).

Ceux en bon état seront donnés ou revendus dans les boutiques des associations ou sur le marché du vêtement d'occasion, en France et à l'étranger. Ceux qui ne sont pas en assez bon état seront recyclés : transformés en chiffons d'essuyage ou remis à l'état de fibres pour être réintroduits dans la fabrication de nouveaux produits. Recyclés ou portés par d'autres, vos dons peuvent créer des emplois et commencer une deuxième vie solidaire. En 2020, 51 tonnes ont été collectées dans les conteneurs de Le Relais.

Vous trouverez cette liste sur notre site internet.

#### 4- La collecte en porte à porte :

Pour connaître le jour de ramassage de vos ordures ménagères veuillez consulter le calendrier de collecte réalisé par le SMICTOM d'Amboise. Ce calendrier est disponible :

- à l'accueil de la Communauté de Commune du Castelrenaudais
- sur le site de la Communauté de commune [www.cc-castelrenaudais.fr](http://www.cc-castelrenaudais.fr)
- sur la page Facebook du SMICTOM d'Amboise

Pour toutes questions ou réclamations, merci de contacter le SMICTOM d'Amboise au **02.47.23.47.66** ou sur [contact@smictom-amboise.fr](mailto:contact@smictom-amboise.fr)

#### 5- Les déchetteries :

Vous pouvez accéder aux déchetteries du territoire, pour cela, il vous suffit de présenter lors de votre premier passage un justificatif de domicile. Une carte vous sera alors délivrée.

#### 3 déchetteries sont à votre disposition :

- Déchetterie de Château Renault/ Le Boulay
- Déchetterie de Neuillé-le-Lierre
- Déchetterie des Hermites



Pour toutes questions relatives aux déchetteries, merci de contacter le SMICTOM d'Amboise au **02.47.23.47.66** ou sur [contact@smictom-amboise.fr](mailto:contact@smictom-amboise.fr)

## 6- Les démarches :

→ Vous arrivez sur le territoire (résidence principale et/ ou secondaire) ;

→ Votre situation au foyer a changé :

- Naissance,
- Séparation,
- Départ d'un enfant,
- Entrée en EPHAD,
- Décès.

→ Vous déménagez.

Pour tout changement concernant vos ordures ménagères, vous pouvez effectuer vos démarches :

- soit par mail à l'adresse [contact@cc-castelrenaudais.fr](mailto:contact@cc-castelrenaudais.fr)

- soit via notre site [www.cc-castelrenaudais.fr](http://www.cc-castelrenaudais.fr)

Pour cela, veuillez :

**Télécharger, imprimer et compléter** la fiche selon votre situation :

➤ [Fiche emménagement / déménagement](#)

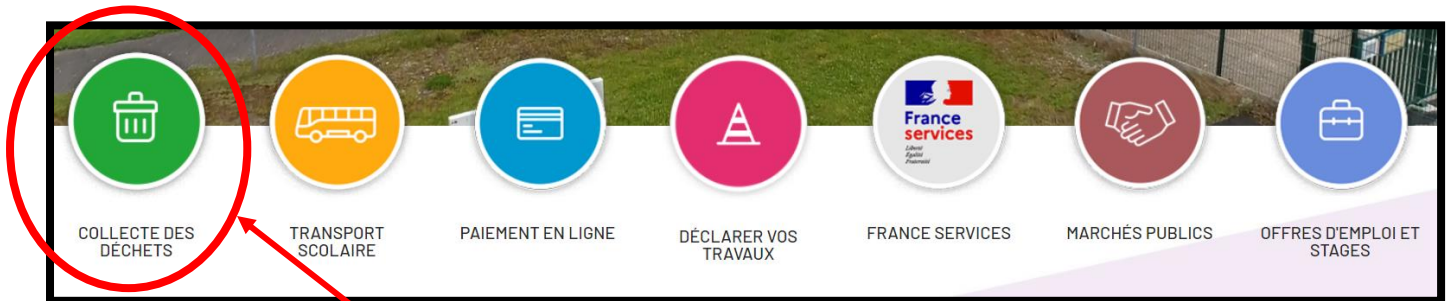
➤ [Fiche changement de situation familiale](#)

Et les transmettre par mail à [contact@cc-castelrenaudais.fr](mailto:contact@cc-castelrenaudais.fr) avec le justificatif correspondant à votre situation.

Ces [fiches](#) sont disponibles sur le site internet de la Communauté de Communes du Castelrenaudais [www.cc-castelrenaudais.fr](http://www.cc-castelrenaudais.fr).

# PROCÉDURE :

## Étape 1 :



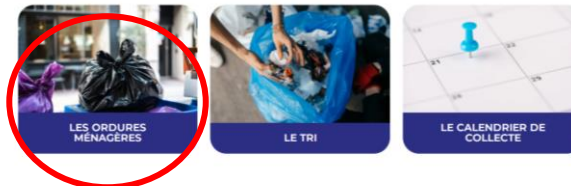
Cliquer sur le bouton « COLLECTE DES DECHETS »

## Étape 2 :



Accueil > Vivre au quotidien > Collecte des déchets

Puis sur le bouton « LES ORDURES MENAGERES »



## Étape 3 :

Descendre jusqu'à la partie :

### Les ordures ménagères : la procédure

La procédure de la collectivité en terme d'ordures ménagères est accessible dans le livret explicatif ci-dessous.

EN COURS DE MODIFICATION

Dans le souci de faciliter vos démarches en cas de **changement de situation**, vous pouvez **télécharger, imprimer** et **compléter** les documents ci-dessous (en raison du covid-19, les fiches ont été actualisées, afin de faciliter la transmission des informations par mail à [contact@cc-castelre naudais.fr](mailto:contact@cc-castelre naudais.fr)) :

- > Fiche emménagement/déménagement
- > Fiche changement de situation familiale
- > Attestation sur l'honneur
- > Mandat de prélèvement

Choisir la fiche adéquate à votre situation

## 6-1- Fiche emménagement / déménagement :

### Vous déménagez ou emménagez sur une autre commune ou dans un autre département

Vous avez 2 possibilités :

- Soit, vous adressez un mail à la Communauté de Communes du Castelrenaudais à l'adresse suivante : [contact@cc-castelrenaudais.fr](mailto:contact@cc-castelrenaudais.fr), en précisant :
  - Vos noms et prénoms
  - Vos ancienne et nouvelle adresses
  - Le nombre de personnes vivant au domicile
  - La date de votre déménagement
  - Votre numéro de téléphone pour convenir d'une date pour une éventuelle intervention sur vos bacs
  - Votre adresse mail
  - Joindre **impérativement un justificatif de votre nouveau domicile**
- Soit, vous imprimez et complétez la fiche PDF « *Emménagement/Déménagement* », téléchargeable sur notre site internet [www.cc-castelrenaudais.fr](http://www.cc-castelrenaudais.fr), et vous nous la retournez par mail à [contact@cc-castelrenaudais.fr](mailto:contact@cc-castelrenaudais.fr), accompagnée du **justificatif de votre nouveau domicile**.

**Dès réception de votre mail avec l'ensemble des documents demandés,  
Le bac sera activé pour permettre la collecte et si besoin le prestataire vous contactera  
pour vous livrer un bac pour vos déchets.**



## INFORMATIONS IMPORTANTES

**Pour un emménagement** : dès réception de l'ensemble des documents demandés, vous serez contactés par le prestataire afin d'organiser la livraison de votre bac à ordures ménagères. **Il est interdit de déposer vos sacs de déchets ménagers sur la voie publique ou à la déchetterie en attendant de recevoir votre bac.**

**Vous avez toutefois la possibilité d'acheter des sacs noirs à l'unité à la Communauté de Communes du Castelnaudais. Ces sacs possèdent notre logo, ils pourront ainsi être collectés.**

**Pour un déménagement** : veuillez nous contacter au plus tôt pour signaler votre départ/déménagement afin d'arrêter le contrat à l'adresse concernée, sinon celui-ci vous sera toujours facturé.

**Avant votre départ, le bac doit être vide et rentré dans la propriété.**



**L'arrêt des factures d'ordures ménagères s'effectue uniquement lorsque nos services ont reçu l'ensemble des pièces justificatives.**



## 6-2 - Fiche changement de situation familiale :

**Votre situation familiale a changé :**

Vous avez 2 possibilités :

- Soit, vous adressez un mail à la Communauté de Communes du Castelnaudais à l'adresse suivante : [contact@cc-castelnaudais.fr](mailto:contact@cc-castelnaudais.fr), en précisant :
  - Vos noms et prénoms
  - Votre adresse postale
  - Indiquer la modification du nombre de personnes au sein du foyer
  - L'explication sur ce changement de situation
  - Votre numéro de téléphone pour convenir d'une date l'échange du bac en cas de modification de la taille de celui-ci
  - Adresse mail
  - Joindre **impérativement** le justificatif correspondant à votre situation
  
- Soit, vous imprimez et complétez la fiche PDF « *Fiche situation familiale* », téléchargeable sur notre site internet [www.cc-castelnaudais.fr](http://www.cc-castelnaudais.fr), et vous nous la retournez par mail à [contact@cc-castelnaudais.fr](mailto:contact@cc-castelnaudais.fr), accompagnée du **justificatif correspondant à votre situation**.

## LES JUSTIFICATIFS

Selon votre situation, voici les justificatifs à fournir :

- **Départ d'un enfant** : Bail ou Etat des Lieux d'entrée ou facture au nom de l'enfant ou attestation sur l'honneur
- **Divorce/Séparation** : Copie du jugement ou attestation avocat ou attestation sur l'honneur
- **Décès** : Copie du livret de famille ou acte de décès
- **Entrée en EHPAD** : Bulletin d'entrée maison de retraite
- **Garde alternée** : Copie du jugement, voir la fréquence
- **Maison inoccupée** : Certificat de mise en vente ou attestation de la Mairie
- **Naissance** : Copie du livret de famille ou acte de naissance
- **Arrivée conjoint (e) ou concubin(e)** : Facture au nom de la personne arrivant ou attestation sur l'honneur
- **Retour d'un enfant au foyer** : Etat des lieux de sortie du logement ou attestation sur l'honneur ([attestation sur l'honneur téléchargeable sur notre site internet](#))
- **Mariage** : acte de mariage

## 6-3 - Mandat de prélèvement

Vous voulez payer vos factures des ordures ménagères par prélèvement automatique :



prélèvement automatique n'est pas mensuel mais **semestriel**

Pour cela, veuillez imprimer et complétez la fiche PDF « *mandat de prélèvement* », téléchargeable sur notre site internet [www.cc-castelrenaudais.fr](http://www.cc-castelrenaudais.fr), et nous le retourner par voie postale, **accompagné d'un RIB** à l'adresse suivante :

### Communauté de Communes du Castelrenaudais

Service des Ordures Ménagères

5 rue du Four Brûlé

37110 CHATEAU-RENAULT

Pour toute demande qui concerne la collecte des ordures ménagères, veuillez contacter le SMICTOM d'Amboise

02.47.23.47.66

[contact@smictom-amboise.fr](mailto:contact@smictom-amboise.fr)

